

# Un long chemin vers la liberté

JEUDI 11 DÉCEMBRE 2014

[Mario Togni \[1\]](#)

[> 1 commentaires](#)

Psychiatrie • En 2007, une autiste sort d'un hôpital vaudois, où elle était attachée. Un livre raconte son histoire, de l'enfer de la contention à une prise en charge adaptée.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Mario Togni

C'est une histoire tragique, mais aussi pleine d'espoir. En 2007, Sophie a 20 ans et vit depuis deux ans, attachée 23 h sur 24 sur son lit, dans un hôpital psychiatrique vaudois. Atteinte d'autisme et souffrant de graves troubles du comportement, elle fait partie des «cas extrêmes», pour lesquels les médecins ne voient plus de solution.

Elle sortira pourtant de cet enfer, grâce au combat de l'association Solidarité-Handicap mental (SHM) et de la Fondation de Vernand. Un combat qui se mêle à celui, mené depuis les années 2000, pour en finir avec les mesures de contrainte dans le canton de Vaud. Ce récit se lit dans un livre collectif, qui vient de paraître. «Pour en finir avec les malheurs de Sophie» retrace le chemin de cette jeune femme vers la liberté.

## Situation indigne

Isabel Messer, secrétaire générale de SHM, découvre l'existence de Sophie en 2007, dans le cadre d'un projet pilote mandaté par l'Etat de Vaud sur les mesures de contrainte. Le «plan de contention» de la jeune femme fait froid dans le dos: «A 14 h, détacher la jambe droite les jours pairs et la jambe gauche les jours impairs», peut-on y lire.

Il faudra alors le concours du chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Pierre-Yves Maillard, qui préface aujourd'hui l'ouvrage, pour mettre un terme à cette situation indigne et installer, dans l'urgence, en encadrement alternatif.

C'est le début d'une autre histoire, qui s'écrit au Centre de Vernand, à Cheseaux-sur-Lausanne. «Il fallait être créatif», se rappelle Mireille Scholder, sa directrice. «Nous avons libéré un espace et mobilisé une grande équipe pour assurer une aide individuelle.» Une vingtaine d'employés, à temps partiels, sont impliqués dans l'aventure.

## «Tout réapprendre»

«Tout était à réapprendre, jusqu'à l'utilisation d'une fourchette et d'un couteau», raconte Marion Guichardière, éducatrice. Le nouvel environnement et l'absence de contrainte modifie immédiatement certains comportements violents, même si les crises, avec cris, insultes et coups, reviennent parfois. «On ne sait alors rien de Sophie, à part les récits d'hôpital, ajoute Isabel Messer. Derrière la caricature, nous découvrons une personne.»

L'équipe consigne scrupuleusement les faits et gestes de la jeune femme, mais aussi les siens, de sorte à analyser et comprendre ses réactions. C'est sur la base de ce précieux matériel que l'histoire a pu être retranscrite dans un ouvrage avec grande précision par ses différents acteurs.

### Une nouvelle vie à Trey

Petit à petit, la situation de Sophie s'améliore. En 2009, elle intègre la Maison de Trey, dans la Broye, à peine créée par SHM pour accueillir six personnes atteintes d'autisme et de troubles du comportement. L'existence même de ce lieu, financé par les pouvoirs publics, est le fruit de la lutte contre les mesures de contrainte. Il est depuis 2014 géré par la Fondation de Vernand.

Sophie y réside encore actuellement. «Avant son arrivée à Vernand, elle était désignée comme la résidente la plus ingérable du canton. Aujourd'hui, on peut dire qu'elle fait partie des habitants de la Maison de Trey qui ont le moins de difficultés», se réjouit Mireille Scholder. Un long chemin a été parcouru.

---

## Le monde a changé, mais...

En 2002, des associations lançaient une pétition pour stopper les mesures de contrainte dans les hôpitaux psychiatriques et les institutions socio-éducatives. Adopté par le Grand Conseil en 2004, ce texte allait conduire Pierre-Yves Maillard à édicter en 2006 une directive interdisant cette pratique, sauf en de rares exceptions.

«Pour les adultes, la situation a radicalement changé», reconnaît Isabel Messer, de Solidarité-Handicap mental (SHM). «D'une centaine de cas en 2006, on est passé à environ 20 aujourd'hui. Et la plupart sont des personnes uniquement enfermées la nuit.»

Les mineurs placés en institution, en revanche, ne sont pas soumis aux mêmes réglementations et dépendent d'un autre département (Formation, jeunesse et culture). Des situations de contention ont récemment été constatées. Il y aurait trois à quatre mineurs concernés dans le canton, selon SHM.

---

> «Pour en finir avec les malheurs de Sophie», Isabel Messer et Mireille Scholder (dir.), éditions Alphil, 2014.

[Vaud\(2307\)](#) [2][Mario togni\(991\)](#) [3]

Vous devez être [loggé](#) [4] pour poster des commentaires